

## DELIBERATIONS



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

AIDES NOMINATIVES

Nom. - N° 2023 - 23

|                      |    |
|----------------------|----|
| Nombre de membres :  | 13 |
| Présents :           | 13 |
| Procurations :       | 0  |
| Absents :            | 0  |
| Suffrages exprimés : | 13 |

Mis en ligne, le

12 AVR. 2023

MAIRIE DE SAINT-GALMIER

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS de SAINT-GALMIER

SEANCE DU 08 MARS 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, LE MERCREDI 08 MARS 2023 à 18 heures 00,

Sous la présidence de Monsieur le Président M. Philippe DENIS, et après convocations régulièrement faites par courriel, le 28 FEVRIER 2023.

Etaient présents : Madame La Vice-Présidente Mme Christine PALLEY, Mmes Régine CHEVALLIEZ, Mmes Edith CONSIGNY, Mme BENNICI Céline et Aurélie DESBREE, M. FRANCHINI Michel membres élus.

Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, Marie-Claire MOUCHEL et M. Patrick MIRABE, M. Georges CHAPET, membres nommés, représentant la société civile.

Absents avec excuses :

REÇU LE

20 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBRISON

OBJET DE LA DELIBERATION: AIDES JEUNES – FORMATION BAFA

Stage de formation générale BAFA - Mme DEVIGNE Camille

Madame la Vice-Présidente fait part au conseil d'administration de la demande d'aide financière de Mme DEVIGNE Camille, domiciliée à SAINT-GALMIER, pour une aide au financement de son stage de formation générale au BAFA organisé par FAMILLES RURALES du 08 AVRIL 2023 au 15 AVRIL 2023. Le coût de cette formation est de 550 euros.

Conformément au règlement d'attribution des aides facultatives acté le 30 juin 2021 par délibération une aide de 50 euros est attribuée pour le stage de formation générale au BAFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide de 50.00 euros pour le stage formation générale du BAFA de Mme DEVIGNE Camille.
- DIT que cette somme sera réglée à M. et Mme DEVIGNE Fabien sur production de la facture acquittée sur le compte bancaire CAISSE EPARGNE : FR76 1426 5006 0004 9611 8412 736
- DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6568 – Aides diverses du Budget 2023

Ont signé au registre les membres présents.  
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 14 MARS 2023

Le Président,

Philippe DENIS



Transmis à la SP de Montbrison

Le

Cachet SP du